

# municipales

LES DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2026

## A QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Ces élections permettent d'élire, pour un mandat de six ans renouvelable, les conseillères et conseillers municipaux et communautaires qui siègent au conseil municipal et à la communauté de communes, qui gèrent les affaires de la commune (écoles, voirie, urbanisme local...) et élisent la ou le maire lors du conseil municipal.

## ET CONCRÈTEMENT, POUR LA COMMUNE ?

L'équipe municipale gère le budget communal et l'ensemble des services municipaux pour :



### ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET À LA SANTÉ

en pouvant créer, financer et gérer des centres municipaux de santé (maisons de santé, centres de soins), et en agissant pour garantir l'hygiène et la salubrité publiques sur le territoire communal.



### ACCUEIL DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ ET ÉTRANGÈRES

en pilotant l'action sociale communale via le centre communal d'actions sociales (CCAS), en soutenant l'accès à l'aide alimentaire, aux droits et à l'accompagnement social, et en favorisant l'accueil et l'intégration (apprentissage des langues, démarches administratives, solidarité locale).



### LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

en créant et finançant des équipements culturels (médiathèques, salles de spectacles, écoles de musique), en soutenant les associations et en favorisant l'accès à la culture.



## QUI PEUT VOTER ?



- Les personnes de plus de 18 ans.
- De nationalité française ou ressortissant-e-s d'un pays de l'Union Européenne.
- Inscrites sur les listes électorales de la commune.

Depuis 1994, les citoyennes et citoyens de l'UE peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales dans le pays où ils résident, dans les mêmes conditions que les nationaux. La LDH milite par ailleurs pour le droit de vote des personnes étrangères non européennes résidant en France ce qui permettrait de renforcer la démocratie, la légitimité des élu-es et la cohésion sociale.

IL EST POSSIBLE DE VOTER PAR PROCURATION.



### SCOLARISATION, RESTAURATION ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

des enfants des écoles maternelles et élémentaires : la commune assure le fonctionnement des écoles (bâtiments, équipements, personnels municipaux) et organise la restauration scolaire et les temps périscolaires.



### L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT

en mettant en œuvre la politique locale du logement, en participant à l'attribution des logements sociaux et en contribuant à l'hébergement d'urgence, en lien avec l'Etat et les autres collectivités.



### LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

en participant à l'organisation des transports publics (souvent à l'échelle intercommunale) et en agissant sur la circulation, le stationnement et la voirie communale.



### L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE

en protégeant les espaces naturels communaux, en agissant sur la gestion des déchets, de l'eau et des espaces verts et en encourageant les politiques locales de transition écologique.



### LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

en étant responsable de l'ordre public local et en garantissant la sécurité, l'hygiène, la tranquillité et la salubrité publiques.



## POURQUOI VOTER ?

VOTER EST UN DROIT, UN POUVOIR ET UN DEVOIR CITOYEN.

Une voix peut faire la différence, particulièrement dans le cadre des élections municipales. Dans de nombreuses communes, les écarts se jouent parfois à quelques bulletins de vote. Or, l'abstention croissante bénéficie à des candidates et candidats qui risquent de porter des atteintes directes et profondes à nos droits et libertés, comme c'est le cas de l'extrême droite. La commune étant l'échelon politique local le plus proche des citoyennes et citoyens, voter aux municipales c'est participer à définir la politique de la ville qui impacte directement votre quotidien.

L'HISTOIRE MONTRÉ QUE L'ABANDON DU COMBAT PAR L'ABSTENTION AUX ÉLECTIONS NE PROTÈGE PERSONNE.

ELLE ALIMENTE LA LOI DU PLUS FORT.

## L'ENJEU DES ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR PRÉPARER LES SÉNATORIALES EN SEPTEMBRE 2026

Outre la gestion d'une commune, les élections municipales jouent un rôle décisif dans la représentation sénatoriale. Les élus municipaux constituent l'essentiel du collège électoral qui désigne les sénatrices et sénateurs, chargés de voter les lois, faire des propositions, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques.

En septembre 2026, 178 sénatrices et sénateurs sur 348 seront renouvelés, les autres en 2029. Le RN vise aussi à y renforcer sa présence dans le but de se constituer un groupe, car il ne dispose aujourd'hui que de 3 sièges.

Les résultats des municipales auront donc un impact direct et immédiat sur l'équilibre politique du Sénat.

## PARTICIPER AUX VOTES, C'EST LUTTER CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Quand l'extrême droite accède au pouvoir local, elle pratique des politiques d'exclusion, de stigmatisation et de discrimination. Dans les communes qu'elle dirige, elle remet en cause l'égalité d'accès aux services publics, la liberté associative et culturelle, et instrumentalise la sécurité au détriment des droits et libertés.

## COMMENT AGIR POUR SA COMMUNE EN PLUS DU VOTE ?

- Rejoignez une section locale de la LDH, association de défense des droits et libertés, pour participer à la sensibilisation aux enjeux démocratiques. Rapprochez-vous de la section locale de la LDH et participez à des débats ou décryptages des professions de foi des candidat-es.
- Assistez aux conseils municipaux pour participer au processus démocratique.
- Participez aux concertations publiques pour donner votre avis et contribuer aux choix faits pour sa commune. Rejoignez les initiatives de participation citoyenne telles que les commissions ou conseil citoyen pour échanger, débattre et proposer des projets pour votre ville.

SUIVEZ-NOUS !   

[WWW.LDH-FRANCE.ORG](http://WWW.LDH-FRANCE.ORG)

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DES SECTIONS



LDH  
Fondée en 1898



Ne pas jeter sur la voie publique